

TONGA

Compte rendu des élections générales du 7 mai 1984

Date des élections: 7 mai 1984

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de Tonga, l'Assemblée législative, est composé de 29 membres : le Roi, le Conseil privé (huit Ministres et deux Gouverneurs), 9 nobles héréditaires élus par leurs pairs et 9 représentants élus par le peuple. Les membres élus ont un mandat de 3 ans.

Système électoral

Pour l'élection au scrutin populaire, est électeur tout citoyen de Tonga sachant lire et écrire, âgé de 21 ans révolus. Les électeurs de sexe masculin ne doivent pas par ailleurs être des nobles. Ne peuvent voter ni les malades mentaux, ni les personnes poursuivies pour dette.

Sont éligibles comme représentants du peuple, les électeurs qui n'ont pas contracté de dette d'un montant supérieur à celui autorisé par la loi. Le mandat de député est incompatible avec les fonctions rétribuées par la Couronne à l'exception de celles de Ministre, de Chef de la Cour suprême, de Gouverneur et de Maire.

Comme indiqué ci-dessus, au nombre des parlementaires il y a neuf nobles choisis par les nobles du Royaume et neuf représentants du peuple. L'Assemblée législative détermine la répartition des deux catégories de représentants entre les diverses circonscriptions.

Le Président de l'Assemblée est nommé par le Roi.

En cas de décès ou de démission d'un représentant des nobles ou du peuple, le Président de l'Assemblée ordonne aux nobles ou aux électeurs de la circonscription représentée d'élire un autre pour le remplacer.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Tonga, monarchie constitutionnelle, a accédé à l'indépendance totale dans le cadre du Commonwealth britannique en juin 1970. Les précédentes élections législatives avaient eu lieu en mai 1981.

Il n'y a pas de parti politique dans le pays. Un trait caractéristique unique du système législatif est le fait que les membres du Conseil privé ou du Cabinet siègent d'office au Parlement. Le Premier Ministre est le Prince Fatafehi Tu'ipelehake, frère du Roi Taufa'ahau Tupou IV.

Données statistiques

1. Répartition des membres de l'Assemblée législative suivant le sexe

Hommes.	29
Femmes.	—
	~29~